

Annexe – formulaire type pour les contrats de prêt et de location des équipements municipaux à l'occasion des festivités de fin d'année

Engagement de responsabilité

Location/prêt d'un établissement recevant du public soumis à vérification du pass sanitaire

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment :

- la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

les activités culturelles, sportives ludiques ou festives organisées dans :

.....
.....

sont soumises :

- à la vérification du pass sanitaire ;
- au port du masque en toutes circonstances, y compris lors des activités de danse ;
- au respect strict des gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains et des surfaces).

Responsabilité :

La vérification du pass sanitaire est **sous la responsabilité du loueur ou de l'organisateur** mentionné ci-dessous. Il est responsable de l'information et l'application stricte des règles sanitaires en vigueur auprès de ses usagers.

Le non-respect de la réglementation relative au pass sanitaire est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour les usagers et de 1 000 € pour l'organisateur.

La commune de ne peut être tenue responsable du manquement du loueur ou de l'organisateur au respect de ces mesures.

Loueur/organisateur :

M. / Mme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Location du / / à h à / / à h

Fait à le / / en deux exemplaires.

Le locataire/l'organisateur

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le maire